

RAPPORT

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
VENTE DE DOCUMENTS ISSUS DU DESHERBAGE**

Par délibération du 21 mai 2012, le Conseil municipal a confié à la responsable de la bibliothèque municipale la mission de procéder à un désherbage régulier des documents qui constituent le fonds de la bibliothèque municipale (livres, cd, vidéos, cd-rom, périodiques) afin que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population.

Cependant, certains d'entre eux présentent encore un état correct et sont mis en vente au profit de particuliers. Cette opération permettrait à la bibliothèque de communiquer sur cette pratique de désherbage et de donner une seconde vie aux documents encore en relativement bon état mais qui n'ont plus leur place dans les collections. Tous les ouvrages étaient proposés au tarif de 1€

Aujourd'hui, il vous est proposé de revoir les tarifs de la manière suivante :

1€ pour les livres enfants et jeunesse

3€ pour les livres adultes

4€ pour les documentaires et livres d'art

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser** la vente auprès des particuliers des documents retirés des collections et présentant un état correct
- **d'adopter**, les tarifs suivants 1€ pour les livres enfants et jeunesse, 3€ pour les livres adultes, 4€ pour les livres- documentaires et livres d'art.

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents :

Votants :

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN

Le TRENTE AOÛT

Le Conseil Municipal de la Commune de LA RAVOIRE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 18h30,

à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, Maire.

Présents :

Absents :

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : VENTE DE PRODUITS ISSUS DU DÉSHERBAGE

VU la délibération du 21 mai 2012, confiant à la responsable de la bibliothèque municipale la mission de procéder à un désherbage régulier des documents qui constituent le fonds de la bibliothèque municipale (livres, cd, vidéos, cd-rom, périodiques) afin que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population.

Constatant que certains d'entre eux présentent encore un état correct et sont mis en vente au profit de particuliers.

Il vous est proposé d'appliquer les tarifs de vente suivants :

1€ pour les livres enfants et jeunesse

3€ pour les livres adultes

4€ pour les documentaires et livres d'art.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **Autorise** la vente auprès des particuliers des documents retirés des collections et présentant un état correct
- **adopte**, les tarifs suivants 1€ pour les livres enfants et jeunesse, 3€ pour les livres adultes, 4€ pour les livres- documentaires et livres d'art.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture, le

Publiée ou notifiée, le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Alexandre GENNARO